CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PagesJaunes
Société anonyme au capital de 4 005 038 115 euros
Siège social : 7, avenue de la Cristallerie, 92317 Sèvres
444 212 955 RCS Nanterre

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
20 JAN. 2010
DEPOT N°

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 14 décembre à 15 heures, les administrateurs de PagesJaunes se sont réunis au siège social, 7, avenue de la Cristallerie à Sèvres, sur convocation de Monsieur Jean-Pierre Remy, Président et Directeur Général, par lettre en date du 30 novembre 2009.

Etaient présents ou représentés

- Monsieur Jean-Pierre Remy, Président et Directeur Général,
 Madame Ghislaine Mattlinger,
 Monsieur Thomas Abikhalil,
- Monsieur Ali Laissaoui, ayant donné pouvoir à Thomas Abikhalil,
- PagesJaunes Groupe représenté par Monsieur Dominique Paoli,
- Monsieur Pascal Garcia,
- Monsieur Saïdi Ichir, représentant du Comité d'Entreprise.

Assistaient également à la réunion :

- Monsieur Dominique Descours de la société Deloitte et Associés, Commissaire aux Comptes,
- Madame Céline Obadia, de la société Ernst & Young et Autres, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Alexandre de Tourtier.

Etait absent et excusé :

Monsieur Patrice Adam.

Jean-Pierre Remy préside la séance en sa qualité de Président et Directeur Général.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et que le Conseil pouvait valablement délibérer, le Président désigne Alexandre de Tourtier en qualité de secrétaire de la séance, puis rappelle que l'ordre du jour proposé est le suivant

1°/ Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 21 juillet 2009 ;

2°/ Marche des affaires et projet de budget pour l'exercice 2010 ;

3°/ Questions diverses.

- DEBUT DE L'EXTRAIT -

Jean-Pierre Remy indique aux administrateurs qu'il a reçu un courrier de Monsieur Alain Coulmeau l'informant de sa démission de son mandat d'administrateur de PagesJaunes avec effet au Conseil d'administration de ce jour.
Sur proposition de Jean-Pierre Remy, le Conseil d'administration décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Alain Coulmeau.

- FIN DE L'EXTRAIT -